

VINCI S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution gratuite d'actions dites de performance existante

(Assemblée générale mixte du 9 avril 2020 - 13^{ème} résolution)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution gratuite d'actions dites de performance existantes

(Assemblée générale mixte du 9 avril 2020 - 13^{ème} résolution)

A l'Assemblée générale de la société,
VINCI S.A.
1 Cours Ferdinand-de-Lesseps
92851 Rueil - Malmaison Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes, dites actions de performance, acquises par votre société, en faveur des membres du personnel salarié de votre société et des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente assemblée, à attribuer, en une ou plusieurs fois, des actions gratuites existantes, dans les limites et conditions suivantes :

- le nombre total d'actions existantes susceptibles d'être attribuées en vertu de la présente autorisation ne pourra pas excéder 1 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision ;
- l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne deviendra définitive qu'à l'issue d'un délai non inférieur à trois ans à compter de la date d'attribution desdites actions, sous réserve d'une condition de présence dans le Groupe à la date d'attribution définitive des actions ;
- l'attribution définitive des actions de performance sera soumise à des conditions de performance constituées d'un critère économique interne, d'un critère économique externe et d'un critère environnemental externe :
 - o le critère économique interne aura pour objet de mesurer la création nette de valeur telle qu'elle résultera du rapport, constaté au 31 décembre de l'exercice précédant la fin de la période d'acquisition, entre le taux de rendement des capitaux employés (ROCE), et le coût pondéré du capital (WACC), sur une période d'au moins trois années ;
 - o le critère économique externe aura pour objet de mesurer la performance relative du rendement total pour l'actionnaire (TSR ou *Total Shareholder Return*) de l'action VINCI (lequel s'entend dividendes inclus) par rapport à celle de l'indice CAC 40. Cette performance sera constatée sur une période d'au moins trois années ;
 - o le critère environnemental externe aura pour objet de refléter les efforts déployés par le Groupe en matière environnementale ;
 - o le Conseil d'administration fera en sorte que le système retenu aménage un équilibre et une linéarité entre l'effet des bornes basses et hautes ;
 - o le Conseil d'administration fixera, pour chacun des critères, le volume des allocations relevant dudit critère et les bornes au-delà desquelles l'attribution sera nulle ou complète.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

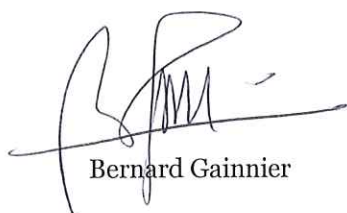
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution gratuite d'actions de performance.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 13 mars 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés



Bernard Gainnier



Bertrand Baloche



Sami Rahal



Mansour Belhiba